



Le 11 juin 2021

TABLE DES MATIÈRES

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Higgs
M. Melanson

RÉFORME ÉLECTORALE

L'hon. M. Higgs
M. Melanson
L'hon. M. Higgs

IMPÔT FONCIER

M. Melanson
L'hon. Mary Wilson
M. Melanson
L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

INDUSTRIE DU CRABE

M^{me} Thériault

L'hon. M^{me} Johnson

M^{me} Thériault

L'hon. M^{me} Johnson

LOYERS

M. Coon

L'hon. M. Fitch

HÔPITAUX

M. Coon

L'hon. M^{me} Shephard

PETITS RÉACTEURS MODULAIRES

M. Legacy

L'hon. M. Holland

M. Legacy

L'hon. M. Holland

FOYERS DE SOINS

M. Mallet

L'hon. M. Fitch

IMPÔT FONCIER

M. Melanson

L'hon. Mary Wilson

[Original]

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Merci, Monsieur le président. Je vais commencer aujourd'hui par aborder le sujet que j'ai soulevé au début de la première période des questions lors de notre retour à la Chambre il y a trois semaines. Les négociations collectives constituent un élément essentiel et important pour traiter des questions liées aux conditions d'emploi et aux conditions de travail et pour offrir des avantages sociaux appropriés aux employés de notre province.

Le premier ministre a toujours été très critique ou manifesté un certain manque de respect lorsqu'il était question de mener des négociations de bonne foi et d'accorder de l'importance au mouvement syndical. Aujourd'hui, nous lisons dans les journaux qu'il négocie par l'intermédiaire des médias et demande au SCFP d'exclure la gestion du groupe de négociation. Les gens n'en avaient pas la moindre idée. Pourquoi le premier ministre ne veut-il pas négocier à...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. La possibilité qui s'offre ici à nous est énorme. Il s'agit d'envisager les choses autrement. Lorsque je pense à certaines des approches difficiles qui se posent à nous, c'est comme si nous étions perdus dans le temps et les discussions. Donc, les salaires ne sont pas le seul enjeu. Il en est question, mais il est aussi question de procéder autrement et de la nécessité que chacun assume ses responsabilités en temps et lieu, et, Monsieur le président, nous en avons été témoins pendant la pandémie de COVID-19.

Ce que j'ai dit pendant l'entrevue dont parle le chef de l'opposition, c'est que nous devons sortir des sentiers battus. Si vous travaillez et vivez dans une région et que vous avez des responsabilités envers cette région, alors participez à la recherche de solutions. Faisons en sorte que cela soit une exigence. Je sais que l'une des grandes préoccupations qui se sont posées à la direction du SCFP ou aux gestionnaires des employés, lesquels gestionnaires ne font pas partie du syndicat, c'est que chaque fois qu'un nouveau parti arrivait au pouvoir, ils disparaissaient tous. Monsieur le président, nous devons régler cette question, car nous avons besoin des gestionnaires dans tous les secteurs pour nous aider à créer un Nouveau-Brunswick meilleur.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Évidemment, je ne sais absolument pas à quoi le premier ministre fait allusion en ce qui concerne les objectifs du mouvement syndical, mais une chose est claire : La négociation de bonne foi se fait à la

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

table de négociation et non par l'intermédiaire des médias, comme l'a dit sa ministre de la Santé au cours des derniers jours. Elle a dit qu'elle ne négocierait pas devant les médias, mais le premier ministre le fait chaque fois.

Pourquoi ne peut-il pas donner un mandat clair à l'unité de négociation du gouvernement et présenter des offres pour que le mouvement syndical qui participe aux négociations puisse réagir, intervenir, faire des analyses et trouver une proposition équitable pour nos services publics — et plus particulièrement au sein du système de santé — afin que soient offerts aux employés des salaires justes et concurrentiels ainsi que de bonnes conditions de travail?

Évitez les médias pendant les négociations. Asseyez-vous à la table de négociation et réglez la situation.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, ce dont nous devons tous être conscients ici, c'est que pour chaque sou qui est dépensé et chaque question qui est abordée, des fonds publics sont utilisés. Il s'agit de fonds publics, et c'est pourquoi nous devons veiller à ce que la population comprenne la situation.

Il n'est pas question de négocier dans la rue ou dans les médias. L'important, c'est de demander : En tant que province, quelles sont les questions que nous devons aborder? Quelles sont les questions qui sont importantes pour les gens à qui les services sont fournis? Quelles sont les questions qui préoccupent vraiment les employés? Ainsi, nous obtiendrions tous les faits et non pas ce qui aurait été dit dans le cadre d'une réunion en particulier, et les employés voudraient se faire entendre, car ils voudraient participer à la réussite du Nouveau-Brunswick.

Je veux que le Nouveau-Brunswick maintienne le cap. Je veux que le Nouveau-Brunswick soit réimaginé, comme nous en avons parlé maintes fois, et les employés veulent participer au processus, Monsieur le président. Ne nous limitons pas à un sujet ou à une question en particulier. Jouons cartes sur table et réglons les problèmes chroniques qui n'ont pas été réglés auparavant parce qu'il n'était pas permis d'en discuter dans cette salle, notamment, mais aussi ailleurs.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, Monsieur le président, le premier ministre ne répond pas du tout à la question ce matin. Lorsqu'il n'a rien à dire sur un sujet précis, il a des propos déjà prêts, un message, qu'il ne cesse de répéter, sur la nécessité de mieux faire les choses et de jouer cartes sur table. De quelle table s'agit-il? Asseyez-vous à la table, c'est-à-dire la table de négociation. C'est ce que nous devons faire maintenant.

Aujourd'hui, c'est notre dernier jour de séance avant le 2 novembre. Il y a 26 conventions collectives qui ont expiré ou expireront sous peu. Nous en sommes à la fin ou presque à la



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

fin d'une pandémie. Les gens en question travaillent fort. Les employés des services publics dont il est question travaillent vraiment fort. Il faut respecter le travail qu'ils ont fait et continuent de faire et en reconnaître l'importance. Le premier ministre ne semble pas témoigner d'un tel respect à la table de négociation. Éloignez-vous des médias, négociez de bonne foi et réglez la situation.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Eh bien, Monsieur le président, comme vous le savez, je suis toujours disposé à écouter les conseils du chef de l'opposition. Toutefois, dans ce cas-ci, les gens de l'opposition aimeraient bien continuer à suivre le même vieux processus.

La réussite de la province repose sur de nombreux efforts, les nombreux efforts déployés par mes collègues ici dans cette salle, mais aussi les efforts déployés par des gens des quatre coins de la province. Vous savez, vous pouvez transposer ces efforts en possibilités qui peuvent s'offrir à notre province, comme la possibilité pour les gens de bien se sentir chaque jour lorsqu'ils vont au travail et se disent : Formidable, voilà ce que je peux fournir comme apport. Ce qui importe, quel que soit leur travail, c'est la façon dont ils envisagent celui-ci au quotidien et ce qu'ils aiment faire.

Monsieur le président, je vais revenir à mes premières années ici au sein du gouvernement. Je me rappelle m'être dit à l'époque que l'expérience était incroyable, car elle était tellement différente de ce que j'avais vécu pendant tant d'années. Ici, nous traitons de la vie des gens, de leur santé, de leur éducation, des systèmes sociaux et de la qualité même de la vie dans notre province. Or, la pandémie de COVID-19 nous a offert une nouvelle perspective sur l'excellence dont nous sommes capables. Ne perdons pas cela de vue. N'ayons pas peur d'en parler. Agissons, tout simplement, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous savons de qui le premier prend conseil — il s'agit de la personne qu'il voit dans le miroir. C'est là le problème du premier ministre, Monsieur le président. Il n'écoute pas les conseils. Il suit ses propres conseils. Il peut penser que son processus fonctionne, mais, lorsque nous avons formé le gouvernement, aucune des 26 conventions collectives n'était signée. Ce processus qu'il tente maintenant de suivre met des conventions collectives en péril, et nous verrons peut-être des grèves au sein des services publics du Nouveau-Brunswick. Cela n'est manifestement pas la bonne approche à adopter. Le processus du premier ministre a échoué dans le passé, et celui-ci veut suivre le même processus et négocier par l'intermédiaire des médias.

Suivez le processus qui a fonctionné dans le passé et qui peut toujours fonctionner. Présentez les conditions favorables à ce que vous voulez accomplir, et les gens les analyseront et concluront les conventions collectives avant qu'il soit trop tard.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je ne sais pas si je peux faire une déclaration générale telle que celle-ci, mais, selon ce que je perçois, les conventions conclues dans le passé n'ont pas découlé de véritables négociations. Aucun véritable changement ne s'est opéré parce que c'était simplement toujours la même rengaine. Aucun changement fondamental ne s'est opéré quant à la façon dont nous assurons la prestation de services.

En ce qui concerne la gestion de la situation que nous voyons se dessiner à l'horizon, nous parlons de la question en fonction de la pénurie de personnel infirmier et des mesures que nous prendrons à cet égard. Monsieur le président, nous essaierons de recruter du personnel, mais cela n'est pas la seule solution. Il en va de même pour les médecins. Le recrutement n'est pas la seule solution. Il y a de nombreuses solutions. Les mesures visant à recruter du personnel et à régler la situation sont généralisées. La solution, consistera à ce que tout un chacun trouve une façon de procéder un peu différemment et un peu mieux. Nous devons rester à l'écoute pour aider les gens à y arriver.

La clé de la réussite n'est pas dans cette salle. Elle vient des gens qui vont au travail tous les jours en se disant : Si seulement le gouvernement faisait les choses différemment, nous pourrions alors tellement mieux accomplir notre travail. Eh bien, nous voulons saisir les possibilités d'amélioration, et je veux recueillir les renseignements nécessaires pour y arriver. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous allons suivre de très, très près les prochaines étapes concernant les négociations des conventions collectives, même si nous ne serons pas à la Chambre. Je vais maintenant passer à un autre sujet.

RÉFORME ÉLECTORALE

Il y a une loi qui prescrit que nous devons avoir, tous les 10 ans, un regard sur la redistribution de la carte électorale au Nouveau-Brunswick. Monsieur le président, cette commission devrait être formée et déposer son rapport au plus tard en 2022.

Comme nous ne serons pas à la Chambre pour une période d'à peu près six mois, ce matin, je demanderai ceci au premier ministre : Premièrement, a-t-il déjà réfléchi à cette commission et à sa composition? Deuxièmement, entrevoit-il ou prévoit-il exiger la réduction du nombre de parlementaires?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, si j'avais tout prévu, le député d'en face demanderait pourquoi je constitue une commission. J'y ai pensé, car nous savons que nous sommes tenus de procéder ainsi. Nous prévoyons bel et bien constituer la commission en bonne et due forme l'année prochaine et veiller à ce que les travaux aillent de l'avant. Je n'ai aucune idée préconçue. Soyez assuré qu'il n'y aura aucune inquiétude à avoir pour le chef de l'opposition lorsqu'il sera chez lui pendant la période estivale, car nous réfléchissons à la question. La question ne tombera pas dans l'oubli, et les mesures en question seront prises l'année prochaine. Merci, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Le premier ministre est un peu incohérent. Il n'a aucun plan préconçu en ce qui concerne la redistribution et le nombre de sièges. Or, selon ses propos rapportés par les médias dans le passé, il y a à son avis trop de parlementaires au Nouveau-Brunswick et cela entraîne selon lui trop de pressions liées aux investissements dans leurs circonscriptions. Il a déjà dit qu'il pouvait envisager de 30 à 35 sièges tout au plus au Nouveau-Brunswick. Il a déjà fait des déclarations publiques et, maintenant, il se cache derrière la nouvelle commission qu'il créera. C'est lui qui établit le mandat de cette commission et des commissaires.

Dites-nous la vérité et faites-nous savoir ce que vous pensez. Exigerez-vous que la commission réduise le nombre de sièges à l'Assemblée législative ou lui en donnerez-vous le mandat? La démocratie nécessite une représentation efficace. Voilà qui est essentiel dans toutes les démocraties, y compris au Nouveau-Brunswick. Donnez-vous à la commission le mandat de réduire le nombre de sièges?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je ne sais pas s'il s'agissait d'une question ou d'un conseil ou ce que les propos signifiaient. Comme je l'ai dit, il n'y a aucune idée préconçue quant à la commission.

Toutefois, vous savez, Monsieur le président, si nous revenons encore une fois à la pandémie de COVID-19 et réfléchissons à tout ce que nous avons accompli ensemble ici l'Assemblée législative... Eh bien, la création d'un comité multipartite du Cabinet sur la COVID-19 était plutôt inédite à l'échelle nationale, mais il s'agit, selon moi, d'une mesure qui a joué un rôle important quant au succès que nous avons connu dans la province, car cela nous a permis d'appuyer les responsables de la santé, les gens aux frontières, les gens qui ont vraiment joué un rôle moteur relativement aux résultats et le personnel de laboratoire, dans l'ensemble de la province. Cela a constitué un élément déterminant. Nous avons uni nos efforts pour les appuyer, et je pense que cela a constitué une occasion de changer fondamentalement les façons de faire, dont le Nouveau-Brunswick a vraiment tiré profit.

Questions orales

Ainsi, lorsque nous passerons à la prochaine étape et que nous parlerons de réimaginer le Nouveau-Brunswick, ne retombons pas dans les mêmes vieux processus qui nous ont menés ici. Poursuivons sur notre lancée. Monsieur le président, je n'ai aucune idée de ce que cela signifie pour ce qui est des chiffres et de l'organisation. Nous sommes toutefois tenus d'examiner la question, et c'est ce que nous ferons. Merci.

[Original]

IMPÔT FONCIER

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, c'est intéressant d'entendre le premier ministre parler de collaboration et de coopération. Lorsqu'il était à ce pupitre-ci, assis à ce siège-ci, en tant que chef de l'opposition, il n'a jamais collaboré avec le gouvernement et il n'a jamais voulu collaborer sur un quelconque enjeu qui était avancé par le gouvernement précédent. C'est un peu ridicule d'entendre les commentaires du premier ministre. Maintenant qu'il est premier ministre, il dit qu'il veut collaborer avec tout le monde. Je trouve cela pas mal intéressant.

Je vais passer à un autre sujet. Au Nouveau-Brunswick, dans le secteur immobilier, nous vivons dans un marché où les prix de vente des maisons sont extrêmement élevés. Nous voyons des hausses de 30 % à 40 % des prix de vente. Les conditions du marché sont vraiment anormales. Nous pouvons conclure que, l'année prochaine, étant donné la valeur de la vente de ces maisons, cela aura une incidence sur l'évaluation foncière de ces propriétés et des propriétés avoisinantes dans ces quartiers. Le gouvernement et le premier ministre trouveront-ils un mécanisme pour minimiser l'incidence de l'augmentation de l'impôt foncier sur ces propriétés?

[Traduction]

L'hon. Mary Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Merci de la question. Je veux assurer aux gens du Nouveau-Brunswick que les évaluateurs de Services Nouveau-Brunswick disposent des moyens nécessaires pour déterminer quels biens immobiliers sont vendus à des prix surélevés. Puisque l'année en cours n'est pas habituelle, des évaluations et des analyses additionnelles seront effectuées. Une vente à elle seule ne constitue pas un facteur déterminant pour le marché, Monsieur le président.

Des programmes permettent aussi de protéger les propriétaires qui occupent leur bien résidentiel. Le mécanisme de protection contre les hausses marquées d'évaluation, qui limite les augmentations à 10 %, protège en outre la plupart des biens résidentiels occupés par le propriétaire. De plus, nous disposons du programme de report de l'impôt foncier pour les personnes âgées. Il s'agit d'un programme à participation volontaire qui offre aux personnes âgées admissibles au Nouveau-Brunswick un allègement fiscal, ce qui permet aux personnes qui souhaitent y participer de présenter une demande pour que soit reporté

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

le règlement de l'augmentation annuelle de l'impôt foncier sur leur résidence principale. Monsieur le président, jamais les personnes âgées ne...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, Monsieur le président, je pense que la situation sera une occasion pour le gouvernement actuel de procéder à une rafle fiscale, car il a supprimé l'écart d'évaluation permanent, qui limitait les augmentations à 10 %. La hausse de 30 % à 40 % des prix de vente dans le secteur immobilier de la province aura une incidence sur les évaluations foncières. L'année prochaine, il y aura des hausses marquées parce que le programme en question a été supprimé. J'imagine très bien le gouvernement dire : Eh bien, vous savez, c'est la valeur marchande ; c'est la façon dont le processus d'évaluation fonctionne. Je peux imaginer le gouvernement prononcer ces belles paroles et prendre l'argent des contribuables, probablement sans même dire leur merci. Il faut que nous ayons une idée claire — claire — de la façon dont les hausses seront gérées et maîtrisées.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je vais répondre à la question, car les propos tenus sur l'objet de l'écart P sont inexacts. L'écart P correspondait au gel d'une évaluation foncière permanente. En effet, le programme permettait depuis les huit dernières années que soit gelé le taux d'imposition d'un propriétaire tandis que celui de son voisin était établi selon la valeur marchande du bien. La mesure n'a fait que supprimer l'écart pour que les deux taux soient maintenant établis selon les chiffres correspondant au marché. On pourrait dire que les gens qui ont eu droit au gel ont profité pendant huit ans d'un véritable avantage, mais que ce n'est pas le cas pour leurs voisins. Voilà comment fonctionnait le programme. Le tout n'était pas lié à des hausses soudaines ni à aucun autre facteur. Il n'y avait absolument aucun lien.

Ce dont la ministre a parlé, c'est en fait ce qui a été instauré en 2013 ou 2014. Il s'agit d'une protection liée aux évaluations, car celles-ci avaient précédemment constitué une grande préoccupation. Les évaluations foncières avaient augmenté en flèche. L'écart ou la protection, soit le plafond de 10 %, est donc encore en vigueur, mais, pour revenir sur les propos de la ministre, il y a aussi la protection pour les personnes âgées et un gel du taux de l'impôt foncier tant et aussi longtemps qu'elles vivent dans leur maison, Monsieur le président.

[Original]

INDUSTRIE DU CRABE

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : Merci, Monsieur le président. L'industrie de la pêche au crabe des neiges a été bâtie ici, au Nouveau-Brunswick, ou, plus particulièrement, dans la Péninsule acadienne. Pourtant, un phénomène inquiétant apparaît dans cette industrie.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous assistons à la prise de contrôle de plusieurs de nos permis de crabe dans la zone 12 par des intérêts financiers de l'extérieur de la province.

Sachant qu'un permis de crabe peut valoir de 12 à 15 millions de dollars, que chaque permis donne de l'emploi à une vingtaine de personnes et que chaque permis génère évidemment une activité économique de première importance pour nos régions, nous voulons garder nos permis chez nous.

Ma question à la ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches est la suivante : Que fait votre gouvernement pour empêcher la vente de permis de crabe à l'extérieur de la province? Merci.

[Traduction]

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Je remercie la députée de la question. Nous travaillons diligemment avec les pêcheurs de crabes et nous veillons à ce qu'ils assurent une surveillance au sein de l'industrie relativement à la vente de permis. Nous participons activement à des discussions avec eux pour assurer la viabilité de l'industrie. Nous non plus, nous ne voulons pas que les permis soient transférés à des gens d'autres provinces. Nous espérons que la collaboration entre l'industrie et le ministère nous permettra de faire en sorte que ces permis demeurent dans la province. Merci.

[Original]

M^{me} Thériault (Caraquet, L) : (Inaudible)...des critères de résidence. Donc, encore une fois, il y a trois ans que ce gouvernement est au pouvoir, et aucune mesure concrète n'a été entreprise.

L'industrie de la pêche au homard vit également un autre grand défi, soit celui d'assurer la relève et la succession. Chez nous, les bateaux et les permis se passent souvent de parents à enfants. Cependant, un permis vaut maintenant à peu près 1,5 million de dollars, et, souvent, les banques ne peuvent pas financer ces montants, malgré ce que pourrait me répondre la ministre.

Alors, ma question à la ministre est la suivante : Votre ministère facilite-t-il toujours les successions familiales? Si vous ne le faites plus, quand ce changement est-il entré en vigueur? Et pourquoi ne le faites-vous plus?

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Je m'excuse, Madame la députée.



[Traduction]

Je n'ai pas entendu le début de votre question, et je ne peux donc pas y donner de réponse complète. Nous pouvons toutefois parler du fait que nous avons eu des conversations, vous et moi, au sujet des plans de relève. Nous ne concluons pas d'ententes afin de participer à la planification de la relève. Nous encourageons les familles à travailler au sein de leur groupe familial. En ce qui concerne le financement des permis, nous les invitons à nouer des partenariats au sein d'institutions financières compétentes. Nous ne sommes pas une banque. Nous espérons que des partenariats avec les parents qui transfèrent les permis aux enfants permettront à ces derniers de prendre des dispositions pour obtenir des paiements partiels des parents puis de conclure le reste de la transaction avec des institutions financières compétentes. Merci.

LOYERS

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Le ministre du Développement social n'a toujours pas expliqué à la Chambre comment il entend s'attaquer aux augmentations inacceptables de loyer qui réduisent la capacité des gens de mettre de la nourriture sur la table et qui forcent même des personnes à quitter leur domicile, et il n'a pas non plus expliqué comment il entend protéger les familles contre l'expulsion arbitraire. Le premier ministre a demandé 90 jours pour se renseigner sur la situation, et les 90 jours sont maintenant écoulés depuis plus d'un mois. Les loyers n'ont pas arrêté d'augmenter. Les expulsions arbitraires n'ont pas cessé.

Un communiqué publié ce matin même par le ministère du ministre pour répondre à certaines des questions soulevées dans le rapport sur la situation du logement locatif ne contient aucune mesure, mais aucune, qui permettra d'empêcher les augmentations de loyer déraisonnables ni les expulsions arbitraires. Il faut donc que le ministre du Développement social nous dise, avant que nous quittions la Chambre, comment il prévoit faire ce qui s'impose : empêcher les augmentations de loyer déraisonnables et les expulsions arbitraires. Quel est son plan, Monsieur le président?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je pense que le communiqué que nous venons de publier indique très clairement que le gouvernement actuel donne suite aux 12 recommandations présentées à la Chambre voilà un mois ou deux, si je ne m'abuse. Le rapport contient de nombreuses mesures qui renforceront le service actuel, qui contribueront à protéger les personnes qui se retrouvent dans une situation de mésentente entre propriétaire et locataire.

Le rapport contient de nombreuses mesures que le député d'en face ne veut pas reconnaître. Lorsque nous examinons l'augmentation de l'offre de logements locatifs, nous constatons que neuf ministères et organismes distincts interviennent à cet égard. Les mesures ne régleront pas seulement les problèmes actuels, elles aideront également à

Questions orales

résoudre les problèmes futurs. Le député d'en face veut broser un tableau très sombre, mais la réalité, c'est que le gouvernement actuel est doté d'un plan. Il s'agit d'un plan concret assorti de dates précises. Monsieur le président, nous aiderons en travaillant de concert avec les gens pour aujourd'hui, pour demain et pour après-demain.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

HÔPITAUX

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : L'an dernier, le premier ministre a promis explicitement aux gens du Nouveau-Brunswick que leurs salles d'urgence resteraient ouvertes 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Maintenant, le Réseau de santé Horizon vient d'annoncer que la salle d'urgence à l'Hôpital mémorial de Sackville sera fermée le soir et toute la nuit du vendredi au dimanche inclusivement. La mesure va directement à l'encontre de la promesse faite par le premier ministre aux gens de la région de Sackville et d'autres collectivités où se trouvent les hôpitaux ruraux de la province. Le fait de ne pas avoir de salle d'urgence ouverte la nuit peut être une question de vie ou de mort pour les personnes de la région qui ne survivront peut-être pas au trajet en ambulance jusqu'à Moncton.

Monsieur le président, voici ma question : Pourquoi le premier ministre a-t-il rompu sa promesse? Pourquoi n'a-t-il pas tenu sa promesse de garder ouvertes la nuit les salles d'urgence dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick pour les gens de ces régions? Merci, Monsieur le président.

L'hon. Mme Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je partage la préoccupation de tout le monde à l'égard de la fermeture temporaire du service d'urgence à Sackville. Le problème, c'est que, sans les médecins et le personnel infirmier nécessaires pour travailler dans les salles d'urgence, on compromet la sécurité de chaque patient et de chaque membre du personnel en gardant ces salles ouvertes. Il ne s'agit pas d'une fermeture permanente, Monsieur le président. Il s'agit d'un acte posé pour tenir compte des pénuries de personnel qui se produiront inévitablement pendant l'été. Il s'agit d'une mesure proactive visant à permettre la mise en place de toutes les mesures importantes qui contribueront à atténuer les préoccupations pendant la saison estivale.

Monsieur, cela n'a rien de nouveau pour nous. Il s'agit d'un problème de longue date auquel de très nombreux gouvernements au passé n'ont pas fait face, et nous avons un plan en gestation. Nous avons un plan vraiment excellent en gestation qui permettra d'assurer la durabilité et l'efficacité de l'ensemble de notre réseau de soins de santé. Nous créerons un réseau d'excellence, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

PETITS RÉACTEURS MODULAIRES

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, hier, lorsque j'ai posé au ministre responsable de l'énergie une question à l'égard de mesures qu'il prend afin de déterminer si nous atteignons nos cibles en ce qui concerne le dossier des PRM, il a répondu que les résultats constituent la garantie. Eh bien, des résultats seront certainement obtenus, mais cela ne signifie pas qu'ils seront bons. Le problème c'est que si les résultats obtenus ne correspondent aux cibles, il n'est pas possible de savoir s'ils sont bons ou mauvais.

Le ministre a déjà travaillé au sein du secteur privé. Il sait que l'on peut seulement gérer ce que l'on mesure. Le ministre doit donc prendre une décision tôt dans le processus : Veut-il être gestionnaire ou spectateur? S'il veut être gestionnaire, il devrait alors nous dire comment il mesurera le rendement à l'égard du dossier.

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je suis content d'avoir l'occasion de poursuivre la discussion sur le sujet que le député a soulevé hier pendant la période des questions. Nous disons que le succès est la meilleure façon de mesurer le rendement, et je présume que le gouvernement précédent, quand il a investi dans le dossier, prévoyait que le succès serait le résultat souhaité. Il s'agit d'efforts concertés que nous avons déployés ensemble.

Les deux promoteurs que nous avons choisis ici au Nouveau-Brunswick ont atteint la phase 1 de l'ECF avant l'autorisation — l'examen de la conception du fournisseur —, et l'une des compagnies est en très bonne voie d'atteindre rapidement la phase 2. Les compagnies ont créé et établi des possibilités d'éducation et de formation postsecondaires au Nouveau-Brunswick.

Le protocole d'entente, auquel ont travaillé le gouvernement précédent et notre gouvernement, comprend une série d'étapes à suivre afin de mettre fin aux travaux si nous ne constatons pas de progrès. Il s'agit de la mise en oeuvre progressive d'une technologie révolutionnaire ici au Nouveau-Brunswick. Je peux assurer au député que nous sommes prêts à obtenir les résultats et que nous sommes en bonne voie de le faire. Merci, Monsieur le président.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, aux termes du protocole un comité de surveillance doit recevoir, dans les 10 jours suivant la fin de chaque mois, un rapport mensuel. Le rapport mensuel comporte notamment tous les contrats liés aux activités de développement. Je suppose que l'inclusion de la disposition à cet égard permet une surveillance quelconque afin de déterminer si une partie des fonds sont dépensés au Nouveau-Brunswick. Le comité dispose-t-il des cibles mesurables pour évaluer le rendement? Puisqu'il y a déjà eu quatre rapports — en fait, cinq, depuis hier —, comment se déroulent les activités de surveillance du comité?

Questions orales

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je pense qu'il y avait un grand manque de preuves de surveillance quand le gouvernement précédent a entrepris le projet de production d'énergie en partenariat avec Joi Scientific. Nous sommes ceux qui ont dit : C'est assez. Nous sommes ceux qui ont dit que les progrès de notre secteur énergétique doivent être réalisés de façon responsable. C'est précisément ce que nous avons assuré en créant le comité de surveillance, entre autres. Il y a aussi le conseil de gestion stratégique. Toutes les parties veillent à ce que nous atteignons les cibles au fur et à mesure que les travaux avancent.

Nous pouvons certainement tenir de nombreuses discussions et fournir un grand nombre de renseignements. Je n'ai pas suffisamment de temps, en une minute, pour parler des progrès et des développements qui ont été réalisés. Toutefois, sachez que l'entente a certainement été organisée de façon à protéger le Nouveau-Brunswick, à placer le Nouveau-Brunswick en tête du peloton dans la lutte visant à réduire les émissions, tant à l'échelle provinciale qu'à l'échelle mondiale, et à susciter des développements économiques à l'aide d'une chaîne d'approvisionnement qui comprend des milliers d'emplois ici dans la province.

Nous allons de l'avant dans le domaine, et j'ai hâte d'informer le député des progrès. Espérons que nous pourrons tous profiter...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

FOYERS DE SOINS

M. Mallet (Shippagan-Lamèque-Miscou, L) : Monsieur le président, je m'adresse à ce gouvernement. J'aimerais savoir quand il fera l'annonce de la nouvelle construction en ce qui a trait aux Résidences Lucien Saindon Inc., à Lamèque. Ces résidences sont l'unique établissement public de soins pour personnes âgées de niveau 3 dans la grande région de l'île de Lamèque.

Construit en 1977, il y a 43 ans, cet établissement n'est définitivement plus conforme aux normes de construction. Ce foyer est en attente de fonds gouvernementaux pour une nouvelle construction depuis au-delà de 10 ans. En temps de pandémie, comment ce foyer, qui est déjà dépassé, pourrait-il satisfaire aux exigences de la Santé publique? À quand l'annonce de la nouvelle construction? Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Eh bien, Monsieur le président, nous déployons des efforts dans l'ensemble de la province relativement à un plan de 10 ans afin d'augmenter le nombre de lits et de renouveler des lits. Nous avons récemment agi très, très rapidement pour que le plan soit viable et afin de le faire



Questions orales

progresser, et nous ferons prochainement des annonces concernant notamment Moncton et Saint John. Nous avons aussi lancé une demande de propositions pour le nord-est de la province, mais le processus n'est pas encore achevé. Le plan est établi en fonction des données démographiques ainsi que de l'âge et de la condition, entre autres, des foyers de soins. Encore une fois, il s'agit d'un plan approuvé par le gouvernement actuel, et les travaux se poursuivent pour que les personnes vulnérables de la province reçoivent les services et les soins dont elles ont besoin.

Je félicite sincèrement le personnel de première ligne qui a fourni des soins aux personnes âgées pendant la pandémie. Il a accompli un travail formidable.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

IMPÔT FONCIER

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je pense qu'il nous faut obtenir des indications très claires du premier ministre. Compte tenu de l'augmentation des prix en matière de logement au Nouveau-Brunswick, laquelle augmentation est probablement temporaire, il nous faut clairement comprendre le processus d'évaluation foncière qui sera mis en oeuvre l'année prochaine. L'augmentation de l'impôt foncier se limitera-t-elle au taux maximal supposé prévu dans la province, c'est-à-dire à 10 % tout au plus? Si non, les locataires verront leur loyer augmenter, les propriétaires paieront davantage d'impôt foncier, et ces personnes auront du mal à assumer les coûts qu'a entraînés la pandémie au cours des 14 derniers mois.

L'hon. Mary Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Merci encore une fois de la question. Nous pouvons bien sûr assurer aux gens du Nouveau-Brunswick que le mécanisme de protection contre les hausses marquées, qui limite les augmentations à 10 %, est en vigueur pour les biens résidentiels occupés par le propriétaire. La mesure est en vigueur un point c'est tout. De plus, comme il a été souligné, les évaluateurs disposent des moyens nécessaires pour déterminer quels biens immobiliers sont vendus à des prix surélevés.

Monsieur le président, le tout est un peu fort de la part des Libéraux de l'autre côté. Je ne siégeais pas à la Chambre en 2016, mais certains de mes collègues y siégeaient. J'entends constamment parler de la mise en oeuvre accélérée du système d'évaluation. Les gens de l'ancien gouvernement ont peut-être la mémoire courte, mais nous sommes ici pour leur rappeler ce qui s'est passé en 2016. Après la ponction des actifs des personnes âgées réalisée par les Libéraux, cette mise en oeuvre accélérée était bien la cerise sur le gâteau. Merci, Monsieur le président.

(Exclamations.)



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

